

Falco annonce un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier pour un produit brut maximal de 5,0 millions de dollars canadiens

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS
NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

MONTREAL, 07 juin 2024 -- Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec Red Cloud Securities Inc. pour qu'elle agisse en tant que chef de file et unique teneur de livres pour le compte d'un syndicat de placeurs pour compte, dont Corporation Canaccord Genuity et Paradigm Capital Inc. (collectivement, les « **placeurs pour compte** »), dans le cadre d'un placement pour compte privé pour un produit brut total maximal de 5 000 000 \$ CA tiré de la vente :

- d'unités de la Société (les « **unités** ») au prix de 0,23 \$ CA chacune;
- d'un maximum de 3 571 429 actions accréditives de la Société (les « **actions accréditives** » et, collectivement avec les unités, les « **titres offerts** ») pour un produit brut maximal de 1 000 000 \$ CA tiré de la vente des actions accréditives.

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « **action ordinaire** ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription intégral confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire (chacune, une « **action liée à un bon de souscription** ») au prix de 0,35 \$ CA au plus tard à la date qui tombe 24 mois après la date de clôture du placement. Chaque action accréditive sera composée d'une action ordinaire qui sera émise en tant qu'« action accréditive » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **LIR** »).

La Société a accordé aux placeurs pour compte une option, selon les mêmes modalités et conditions que celles du placement, pouvant être exercée jusqu'au deuxième jour ouvrable précédant la date de clôture du placement, et permettant de vendre jusqu'à 1 000 000 \$ CA de titres offerts supplémentaires, dont un maximum de 250 000 \$ CA d'actions accréditives supplémentaires (l'« **option des placeurs pour compte** »). Si l'option des placeurs pour compte est exercée intégralement, le produit brut total du placement sera de 6,0 millions de dollars canadiens.

La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré de la vente d'unités au développement du projet Horne 5 au Québec ainsi qu'au fonds de roulement et aux besoins généraux de la Société. Le produit net tiré de la vente des actions accréditives servira à financer les activités d'exploration sur les autres propriétés de la Société. Les actions accréditives seront émises sous forme d'« actions accréditives » au sens du paragraphe 66(15) de la LIR. La Société engagera (ou sera réputée engager), en temps voulu et de la manière et en la forme prescrites, des dépenses d'exploration de ressources qui (i) constitueront des « frais d'exploration au Canada » au sens du paragraphe 66.1(6) de la LIR et des « dépenses minières déterminées » au sens du paragraphe 127(9) de la LIR et (ii) permettront aux souscripteurs d'actions accréditives admissibles résidant au Québec de demander les deux déductions supplémentaires de 10 % prévues à l'article 726.4.10 et à l'article 726.4.17.2 de la *Loi sur les impôts* (Québec) (les « **dépenses admissibles** »), d'un montant correspondant au montant tiré de la vente des actions accréditives, et la Société renoncera, en temps voulu et de la manière et en la forme prescrites, aux dépenses admissibles (au prorata) en faveur de chaque souscripteur d'actions accréditives, avec prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2024, conformément à la LIR et à la *Loi sur les impôts* (Québec).

La clôture du placement devrait avoir lieu le ou vers le 27 juin 2024 (la « **date de clôture** ») et est assujettie à certaines conditions, notamment à l'obtention de toutes les approbations nécessaires, dont celle de la Bourse de croissance TSX.

Les titres offerts sont offerts par voie de placement privé dans toutes les provinces du Canada auprès d'investisseurs qui sont considérés comme des « investisseurs qualifiés » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, ou qui sont par ailleurs dispensés des exigences de remise de prospectus. Le placement peut également être fait auprès « d'investisseurs qualifiés » (*accredited investors*) (au sens de la *Rule 501(a)* du *Regulation D*) aux États-Unis conformément à une dispense d'inscription en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, ainsi que dans d'autres territoires à l'extérieur du Canada, conformément aux lois applicables.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne seront pas vendus aux États-Unis ou dans des territoires dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. Les titres n'ont pas été inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée, et ne peuvent être ni offerts ni vendus aux États-Unis à moins d'avoir été inscrits ou de faire l'objet d'une dispense des obligations d'inscription applicables.

Les actions ordinaires pouvant être émises après la vente des titres offerts à des « investisseurs qualifiés » au Canada ou sous le régime d'une dispense de prospectus seront assujetties à une période de rétention de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission des titres offerts.

À propos de Ressources Falco Ltée

Ressources Falco Ltée est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco détient des droits sur environ 67 000 hectares de terrains dans le Camp minier de Noranda, ce qui représente 67 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé sous l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Osisko Développement Corp. est le plus important actionnaire de Falco avec une participation de 17,3 % dans la Société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Luc Lessard
Président et chef de la direction
514 261-3336
info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant l'information prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, peuvent être des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend », « cherche », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots et de ces expressions, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le fait pour la Société de remplir toutes les conditions en vue de réaliser le placement en temps opportun, y compris l'obtention de toutes les approbations requises et l'emploi proposé du produit tiré du placement, sont des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les plans, les résultats, la performance, le rendement ou les réalisations de Falco soient en réalité sensiblement différents de ceux exprimés ou implicites dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information continue publics déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que Falco estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date de ce communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements se produiront ou se produiront dans le délai annoncé. Sauf lorsque requis par la loi, Falco décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.